

TROU DE SERRURE N° 02/2004

LA TERRITORIALE EST ENFIN LA ! SOCIETE CIVILE DU SUD-KIVU : VA-T-ON CONTINUER AVEC LE SCHEMA « PRESIDENT FAISANT FONCTION » ?

L'Accord global et inclusif signé à Pretoria, le 17 décembre 2002, a prévu la désignation des autorités provinciales et des gestionnaires des entreprises d'Etat, six mois après le démarrage de la transition. Il a fallu onze mois, après d'âpres tractations entre les composantes, pour la nomination des Gouverneurs et Vices-Gouverneurs de Province, ce 17 mai 2004, soit réalisée.

Plusieurs raisons ont fait tarder la désignation des responsables au sein de la Territoriale. Le Trou de Serrure n° 01/2004 du 16 mars 2004 avait analysé les agendas des uns et des autres et les causes de blocage qui prévalaient jusque-là. Un retard de quatre mois a ainsi été délibérément occasionné dans le processus de la transition, avec les conséquences que cela comporte, alors que seize mois seulement nous séparent de la fin de cette transition.

Les raisons de blocages se situaient, entre autres, au niveau de la viabilité des Provinces (leurs richesses), la proximité avec les parrains ou alliés des belligérants, les assises acquises pendant la période de guerre, l'hostilité dont on a été, dont on fait ou l'on ferait l'objet,... A vrai dire, le choix des responsables des provinces n'était pas la question principale, c'est plutôt le choix des Provinces dans ce qu'elles renferment en termes des richesses et de situation géo-stratégique qui faisait problème. On espère qu'avec les dernières nominations, tout est revenu dans l'ordre.

La mise en place de la territoriale est une étape capitale dans l'accomplissement des objectifs de la transition notamment la réconciliation nationale, la pacification, la réunification du pays et celle des armées. Mais, nommer les gouverneurs et adjoints est une chose, mettre chaque homme à la place qu'il faut en est une autre. Des personnes inconnues des populations ont été désignées dans certaines Provinces; alors que d'autres, déjà boudées et suspectes au regard

de leurs actes passés et présents sont maintenues ou promues. Il paraît clairement que le clientélisme l'emporte sur l'avis des populations et la compétence.

Dans certaines provinces, la nomination de la Territoriale a été accueillie comme un non-événement, contrastant avec la ferveur des débats sur cette question et les agitations qui ont prévalu dans les différents camps avant la promulgation des listes. A côté de cela, on se rend aussi compte que, pour certaines Provinces, l'équilibre en terme de représentativité des communautés, compte tenu de leur poids démographique et autres considérations historiques n'aurait pas intéressé les composantes. Ce qui s'est passé au Katanga et à Uvira au lendemain de la publication de la Territoriale en dit long. L'on doit absolument prêcher pour que les populations ne continuent pas à être victimes des manipulations tribalo-ethnacistes, qu'elles ne soutiennent pas les politiques en fonction de leur appartenance à telle ou telle communauté tribale; cela doit aussi supposer que l'on mette fin aux mensonges et autres intrigues qui font que certaines composantes nationales, pour autant qu'elles le sont et veulent le rester, ne se recherchent qu'à hisser les leurs partout, et à de meilleurs postes, au risque de vouloir toujours provoquer les autres. L'avenir pourra fixer l'opinion ! Dans tous les cas, les dirigeants de fait, issus de nominations clientélistes et d'intrigues entre composantes, quelle que soit leur origine tribale ou ethnique, ne sont pas à confondre à des autorités légales, issues des urnes, et directement contrôlés par les électeurs et à qui ils doivent rendre des comptes.

Avec la mise en place de la Territoriale, la Province du Sud-Kivu et plus particulièrement sa Société civile a été « honorée ». L'un de ses acteurs, en l'occurrence, son "Président Faisant Fonction", Monsieur Didace Kaningini, vient d'être "récompensé" et nommé Vice-Gouverneur en chargé des Questions politiques et administratives, aux côtés de M. Augustin Bulaimu Wite-Nkate Myanda, Gouverneur, et de Thomas Nziratimana, Vice-Gouverneur chargé des Questions économiques, financières et développement.

Au niveau de la Société civile du Sud-Kivu, il faudra que la lutte pour la bonne gouvernance et l'Etat de droit continue. Il se pose du coup le remplacement de l'ancien "Président Faisant Fonction" promu. Seulement, il y a cette épineuse question : y aura-t-il possibilité qu'un autre "président faisant fonction" coordonne la Société civile du Sud-Kivu ? Y aura-t-il, cette fois-ci, volonté de changer les choses

quand l'on considère le combat, les menaces et intrigues qui ont prévalu depuis qu'une certaine opinion des acteurs et organisations a osé demander que l'on « redynamise » la Société civile ? On se rappellera que Monsieur Kaningini a été le dernier membre du Bureau de Coordination parmi ceux qui avaient été élus en 1996 pour un mandat de 2 ans; tous les autres sont partis, un à un, pour des raisons diverses. Pour remplacer les partants, le Bureau appliquait la formule de cooptation des membres sur base des critères dont seul le "coopteur" détenait le secret; les composantes n'étaient jamais ou pas du tout consultées. L'autre question actuelle, c'est donc de savoir si les cooptés d'hier s'arrogeront le droit de trouver parmi eux un nouveau "Président Faisant Fonction", et de coopter à leur tour. A moins que, comme d'habitude, le promu ait déjà désigné son dauphin, un de ses anciens cooptés, pour devenir le prochain « Président Faisant Fonction ». Par ailleurs, on ne peut oublier cette importante résolution – décision prise à l'issue de l'assemblée générale controversée du 15 au 17 mars dernier, selon laquelle les participants décidaient que "le Président faisant fonction et l'actuel bureau restent en fonction jusqu'aux élections"; ainsi le Vice-Gouverneur se verrait bien, par respect à la décision de "l'assemblée" et à la parole prononcée, en train de cumuler les fonctions de Vice-Gouverneur et de Président faisant fonction de la Société civile, et cela serait conforme à la vérité, celle décidée par cette assemblée générale.

Mais, si tel ne serait pas le cas, et pour sauver ce qui reste encore de la Société civile du Sud-Kivu sur le plan de la crédibilité, on pense qu'il est temps que les différents acteurs, dans leur ensemble, se sentent déjà interpellés. Il n'est pas digne de leur part de voir leur réseau passer d'un président faisant fonction à un autre comme si des mécanismes pour mettre fin à cette ridicule situation n'existent pas, même quand le Bureau s'est entièrement vidé de ses membres élus en 1996, et dont le mandat était reconduite tacitement, à l'abri de toute assemblée générale crédible et en dehors de toute transparence.

Au stade actuel, on peut envisager quelques scénarios, notamment :

- a) entamer une démarche visant à organiser des élections démocratiques,
- b) désigner, en attendant, un collègue provisoire des associations membres en attendant la tenue d'une assemblée électorale ou fermer carrément ce bureau jusqu'à l'élection d'un nouveau bureau, car la Société civile, et son action, ne se justifient pas nécessairement par l'existence d'un Bureau de coordination ; elle se mesure plus par les activités des associations membres qui sont sur le terrain. Ceci aurait pour effet

positif de mettre fin aux ambitions égoïstes que nourrissent certainement déjà certains coptés pour se positionner étant donné que ce bureau est devenu le dernier tremplin pour l'emploi et les ambitions politiques au vu de prochaines étapes de la transition et post-transitionnelles (nominations des administrateurs des Territoires, Communes, Mairies, la Diplomatie, Portefeuille de l'Etat, etc.). N'en déplaise à ce qui ont déjà pris des dispositions dans ce sens.

Les acteurs de la Société civile, tous sans exception, sont donc interpellés. Ils ont l'obligation civique de s'intéresser à cette question pour que la Société civile du Sud-Kivu reprenne sa place d'antan et sa réputation au sein de la Société civile congolaise.

Notre devise : « *Surveillons la Transition et ses acteurs* ».

CEDAC

Le 24 mai 2004.